REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 04 juin 2020

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature : 3. Domaine et patrimoine – 3.3. Locations
Objet : Occupation précaire d'un appartement rue Pierre Salteur à Rumilly – Convention à intervenir avec Mme Catherine HOUSEAUX, en sa qualité de chef de bassin à la piscine municipale, au titre de la saison estivale 2020.
Décision n°: 2020-64
Nos réf. : PB/FC/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

CONSIDERANT QUE la Commune de RUMILLY possède des logements rue Pierre Salteur à Rumilly, lui permettant notamment de loger les maîtres-nageurs-sauveteurs saisonniers, recrutés pour la saison estivale 2020,

VU l'article 40-5 de la loi n° 89-462 du 06 juillet 1989, tendant à améliorer les rapports locatifs,

VU l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

DECIDE

Article 1er :

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation précaire d'un local, situé 4 rue Pierre Salteur à Rumilly, à intervenir entre la Commune de RUMILLY et Madame Catherine HOUSEAUX, locataire, pour une durée de trois mois et vingt-six jours, soit du 08 juin au 3 octobre 2020 inclus.

Article 2 :

Aucune redevance n'est exigée du Preneur.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20200604-2020-64-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/06/2020
Affichage : 05/06/2020
Le Maire, Pierre BECHET

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)